Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_125_2026-DE

Ville de Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

**COMMUNE DE PLOËRMEL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 23 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

**Conseillers présents** :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET(à partir de la délibération n°CM-110/2026), Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Frédéric POULIZAC est désigné secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**
En exercice : 33
Présents : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026

## OBJET : N°CM-125/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES RÉALISÉES EN 2025

*Rapporteur : Maïwenn RAULT*

Le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune doit être présenté chaque année au conseil municipal.

Le bilan des transactions réalisées en 2025 est joint à la présente délibération.

La municipalité est invitée à débattre sur la politique foncière de la commune et à émettre ses observations sur le bilan présenté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et environnement » du 3 septembre 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_125_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

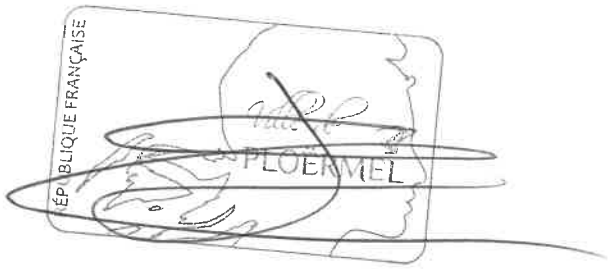
**. Votants : 33**
**. Pour : 33**
**. Contre : 0**
**. Abstention : 0**

**. Suffrages exprimés : 33**
**. Majorité absolue : 17**

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY




Le secrétaire de séance,
Frédéric POULIZAC



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*